

CONSEIL MUNICIPAL DE MERVENT
REUNION DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 à 20h30
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MERVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances en la mairie de MERVENT, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2024.

Présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SABOURAUD Damien, BONNEAU Stéphane, AUGUIN Denise, COLAS René, NAULET Jean-Pierre, QUELEN Joël, ROYER Stéphanie, VASSEAUD Céline, ALLETRU Sonia, LARGETEAU René-Pierre.

Absents excusés : SPENNATO Fabienne ayant donné procuration à BONNEAU Stéphane.

Absent : ROMANO Guillaume.

Secrétaire de séance : ROYER Stéphanie

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

1 - Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 19 juillet 2024

2 - Suivi des travaux et projet en cours

3 - Lotissements

4 - Compte-rendu des différentes réunions

5 - Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée et prise de compétences « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, PLUi » et « création, gestion et exploitation des nouveaux réseaux publics de chaleur sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée »

6 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

7 - Location salle Jean-Louis RIPAUD : forfait nettoyage

8 - Délibérations et questions diverses

1 - Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 19 juillet 2024 :

➤ Le Procès-verbal de la séance du 19 juillet 2024 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2024 est approuvé tel qu'il a été rédigé.

2 - Suivi des travaux et projet en cours :

Cabinet médical :

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cause des moisissures a été identifiée. Il a tout d'abord pensé qu'elles provenaient d'une mauvaise aération. L'entreprise SAS Coudronniere est intervenue pour installer les grilles aux fenêtres.

Un employé communal a pris l'initiative de relever le compteur d'eau un vendredi soir pendant les vacances des médecins pour voir s'il n'y avait pas une fuite. Il s'est avéré que le lundi matin, il y avait eu une consommation de 1 500 litres durant le week-end. Comme les entreprises qui sont intervenues étaient en vacances, Monsieur Steve ROBIN plombier, a été contacté.

Il s'est rendu sur place et a constaté qu'un problème de manchonnage sur un tuyau qui alimentait le premier étage était la cause de la fuite, il l'a donc condamné.

Suite à l'identification de la fuite, une réunion s'est tenue au cabinet médical en présence de Monsieur le Maire, Monsieur Thibault POCHON (architecte), la SARL BROSSET (plaquiste) et CHAUFFEO (plombier). Une déclaration pour « dégâts des eaux » va être faite auprès de notre assureur.

Un devis de nettoyage des murs a été demandé à l'entreprise SARL Sud Vendée Propreté pour un montant de 490.00 euros HT. Concernant les travaux de peintures, un devis a été demandé à la SARL VEQUAUD, qui s'élève à 3 816.91 euros HT.

MAM (Maison des Assistantes Maternelles) :

➤ Monsieur le Maire confirme que les travaux ont bien avancé :

⇒ La partie électrique a été finalisée avec des blocs de secours neufs.

⇒ Pour la plomberie, il reste l'évier à installer dans la cuisine. La douche ainsi que le petit sanitaire sont posés.

⇒ Pour le changement de revêtement, l'entreprise BMI propose de recouvrir le parquet actuel par du sol PVC sous forme de rouleau ; en attente du devis.

⇒ L'alarme est maintenant dissociée de l'école.

⇒ Pour l'habillage extérieur, Monsieur Stéphane BONNEAU a reçu un devis de la SARL Menuiserie GRELLIER qui s'élève à 17 738 € TTC pour la pose d'une clôture en panneau et d'un portillon. Il a donc fait un comparatif avec Leroy Merlin, qui comprend les claustras, le grillage et un portillon ; son montant est de 5 694.70 € TTC sans la pose. Le conseil municipal a une préférence pour cette option.

Un devis a été reçu de Bureau Veritas concernant l'accessibilité et la sécurité incendie, il s'élève à 2 200€ HT. Un autre devis sera demandé auprès d'un autre prestataire.

Madame Meggy PREZEAU a reçu son agrément.

City-Park :

➤ Une réunion de chantier a eu lieu sur place en présence de Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane BONNEAU, les entreprises RINEAU TP et PCV Collectivités.

Il est prévu que le terrassement commence la 1^{ère} semaine de novembre puis que la livraison du city-park et du parcours se fasse, si la météo le permet, au mois de décembre. Un employé communal sera mis à disposition pour l'installation. La commission environnementale sera consultée pour l'aménagement des alentours.

Remparts :

➤ Des réunions se sont tenues sur place afin de faire le tour du chantier.

Dans le cadre du programme départemental pour la restauration du patrimoine immobilier non protégé, une subvention du conseil départemental a été accordée pour un montant de 72 430.20 €.

Salle des fêtes sous la mairie :

➤ Le marché se clôturant le 20 septembre 2024 à 12h00, monsieur Thibault POCHON a analysé les offres Monsieur le Maire en donne lecture.

Il y a 3 lots non répondus :

- Démolition / Gros œuvre
- Charpente bois

- Ascenseur

Monsieur le Maire rappellera la semaine prochaine monsieur Thibault POCHON pour qu'il relance les lots n'ayant obtenu aucune réponse.

3 - Lotissements :

Les Hauts du Lac :

➤ Une réunion s'est tenue avec Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane BONNEAU et le SYDEV concernant l'éclairage public du lotissement. Il devait y avoir 9 candélabres d'installer, il y en aura finalement que 6 pour un montant de 25 955 € ; en attente de l'accord du lotisseur pour prendre à sa charge la pose des 6 candélabres et la réfection de la voirie.

Village du Moulin :

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chantier est terminé, il a donc signé les documents de réception de fin de travaux. Il ne reste plus qu'à s'occuper des espaces verts.

Les Hauts de Mervent :

➤ Les travaux de bornage sont en cours.

Suite au changement de dénomination de SASU Nature et Résidence en SAS NR Aménagements, une nouvelle convention doit être signée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

4 - Compte-rendu des différentes réunions :

Projet d'agrandissement du zoo :

➤ Une réunion s'est tenue en mairie en présence de Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane BONNEAU, Monsieur Sébastien LAURENT, directeur du zoo de Mervent et Monsieur Eric BECET, chargé de mission PLUi, afin d'échanger sur un futur agrandissement du zoo.

Comme une partie de la parcelle est en zone NS (Secteur Naturel Sensible), Monsieur Sébastien LAURENT devra monter un dossier afin d'expliquer le projet de développement qui sera étudié par les services compétents, ensuite une enquête publique sera réalisée puis suivra une rencontre avec les personnes publiques associées.

Pôle de la Forêt :

➤ Une réunion Pôle de la Forêt avec les 4 communes a eu lieu à Vouvant fin juillet afin de faire un point pour que les 4 communes disposent d'une signalétique identique avec des panneaux en forme d'arbre. Le Pôle souhaite également acquérir du matériel en commun qui serviront aux différentes manifestations que les 4 communes organisent.

Une subvention de 120 000 € peut être accordée par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, pour un projet commun qui dessert les 4 communes.

Présentation du rapport d'activités 2023 :

➤ La Communauté de Communes présentera au Pôle de la Forêt, le 14 octobre 2024 à la Salle Jean-Louis Ripaud, le rapport d'activités 2023.

Effacement de réseaux :

➤ Une rencontre avec le Sydev concernant l'effacement de réseaux au niveau de la Rue de la Citardière a eu lieu. Le coût évoqué de 80 805 € à la charge de la commune étant trop élevé, le SYDEV doit revoir son devis.

Pour l'effacement de réseau Route Touristique, allant du restaurant le Chill-Out à la Souchetterie, la participation de la commune serait à hauteur de 62 149 € ; à suivre.

5 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée et prise de compétences « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, PLUi » et « création, gestion et exploitation des nouveaux réseaux publics de chaleur sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée » :

➤ Monsieur le Maire fait lecture du courrier concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée et prise de compétences « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, PLUi » et « création, gestion et exploitations des nouveaux réseaux publics de chaleur sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la prise de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, PLUi »,

↳ Approuve la prise de la compétence « Création, gestion et exploitation des nouveaux réseaux publics de chaleur sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée »,

↳ Approuve les autres modifications à intervenir sur les statuts,

↳ Approuve le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée,

↳ Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération,

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

6 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables :

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables a été transmise par la Direction Générales des Finances Publiques concernant des loyers dus à la commune par un administré décédé. La dette se porte à hauteur de 1 992.92 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'admettre en non-valeur la somme de 1 992.92 €. Un mandat sera émis à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » du budget principal communal.

7 – Location salle Jean-Louis RIPAUD : forfait nettoyage :

➤ Un habitant a loué la salle Jean-Louis Ripaud durant un week-end mais l'a restituée moyennement propre. L'administré ne pouvant revenir la nettoyer, un forfait ménage va lui être imputé. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un montant de 75.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la proposition de Monsieur le Maire et fixe donc le tarif du forfait nettoyage à 75.00 €.

8 - Délibérations et questions diverses :

Aide financière au titre de « L'embellissement : travaux de Façade/Toiture » :

➤ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Yannick MICHONNEAU domicilié 1 Route de la Bironnière à MERVENT a déposé, au titre de l'année 2024, une demande de subvention pour ses travaux de façade et que la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée a donné un avis favorable à son projet. La subvention accordée se décompose comme suit :

- 1 000,00 € par la Communauté de Communes,
- 1 000,00 € par la commune de MERVENT.

Les travaux étant réalisés, Monsieur Yannick MICHONNEAU sollicite le versement de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve le versement de la subvention d'un montant de 1 000,00 € à Monsieur Yannick MICHONNEAU au titre de l'aide « embellissement : travaux de façade/toiture ».

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Sycodem :

➤ Le Sycodem viendra la semaine du 29 octobre 2024 afin d'identifier et marquer les différents points de regroupement de collectes dans la commune.

Projet Château de la Citardière :

➤ Monsieur Pierre CHAUVIN, propriétaire du Château de la Citardière a exposé à Monsieur le Maire son projet d'installer des panneaux de signalétique extérieurs qui serviront à informer les visiteurs sur l'histoire du château et qui donneront un aperçu de l'intérieur de celui-ci. Il demande si la commune peut participer au financement de son projet et se rapprochera également de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire n'a reçu à ce jour aucun devis ; affaire à suivre.

Sainte Barbe des pompiers de Vouvant :

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Sainte Barbe des pompiers de Vouvant se déroulera sur Mervent le 07 décembre 2024 matin.

ALEOP :

➤ Le service Aléop a été informé de l'absence de matérialisation de 2 points d'arrêts dans la commune : n°2 et n°74 Route du Lac. Il demande que la commune rajoute deux panneaux aux deux zones de ramassage de car qui sont manquants. Lorsque ce sera fait, une preuve devra leur être envoyée.

Cross duathlon dimanche 13 octobre 2024 :

➤ L'association Aventure Chataigneraie Mervent Vendée Triathlon organise un cross duathlon Gravel / VTT le dimanche 13 octobre 2024 de 8h00 à 18h00 avec des épreuves pour adultes et enfants. Les routes communales et départementales allant aux Ouillères seront fermées avec mise en place de déviation.

Course les 6 heures de Mervent :

➤ Un club amateur de cyclisme s'est entretenu avec Monsieur le Maire car ils ont pour projet d'organiser l'année prochaine une course cycliste sur un parcours de 40 km, durant 6 heures, autour de la forêt de Mervent. Il souhaitait connaître le moment le plus propice pour la planifier, Monsieur le Maire leur a demandé de ne pas la faire durant la saison estivale.

Réunion du bulletin communal :

➤ Monsieur le Maire informe qu'une première réunion s'est tenue en mairie concernant le bulletin communal pour discuter des points les plus importants.

Soirée de remerciements des associations :

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU fait savoir que le pot de remerciements pour l'aide apportée par les associations pour la fête de la musique et du 13 juillet, se fera le vendredi 11 octobre 2024 dans la salle du conseil de la mairie.

Les bénéficiaires de la fête de la musique sont de 1 629 € et ceux du 13 juillet sont de 2 509 €.

Le montant total, soit 4 138 €, sera à répartir entre les associations aidantes au prorata du nombre de personnes ayant participé, ce qui équivaut à des sommes pouvant aller de 300 € à 500 €.

Les sachets de frites non vendus ont été rachetés par le foyer des jeunes de Foussais-Payré qui organisait une soirée Frites Moules.

Monsieur Stéphane BONNEAU souhaiterait que l'année prochaine, chaque bénévole dispose d'un tee-shirt identique afin de mieux les identifier ; affaire à suivre.

Il a reçu plusieurs propositions de musiciens intéressés pour venir jouer l'année prochaine. Il propose donc de fixer la date de la fête de la musique le vendredi 27 juin 2025.

Manifestations estivales dans le parc de la mairie :

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU signale que les différentes manifestations organisées dans le parc de la mairie durant cet été ont été appréciées cependant il n'y a pas eu beaucoup de monde. Il se demande s'il ne faudrait pas communiquer davantage.

Festivités de fin d'année :

➤ Madame Evelyne PASCAULT-BRICAUD informe que :

- le repas des aînés sera le samedi 14 décembre 2024
- le repas des employés sera le vendredi 29 novembre 2024
- la fête de l'école sera le vendredi 20 décembre 2024.

Départ à la retraite de Monsieur Laurent FAVREAU :

➤ Monsieur Laurent FAVREAU, employé communal, est en retraite depuis le 1^{er} septembre 2024.

Friteuse pour la cantine scolaire :

➤ Madame Evelyne PASCAULT-BRICAUD a reçu deux devis concernant la réparation du panier de friteuse ou l'achat d'une nouvelle friteuse par la société MECA. Le montant de la réparation s'élève à 578.40 € TTC et le prix d'achat d'un nouveau matériel est de 478.80 € TTC.

Le Conseil Municipal opte pour l'achat d'une nouvelle friteuse pour la cantine scolaire.

Litige de bornage « La Grande Perrure » :

➤ Un litige subsiste à « La Grande Perrure », afin d'y remédier le géomètre interviendra le 21 octobre 2024 pour un rebornage, en présence de Monsieur le Maire et des personnes concernées par ce dossier.

Signalétique Merventaise :

➤ Monsieur Damien SABOURAUD a continué de travailler sur le projet d'une nouvelle signalétique touristique sur la commune de Mervent. Il montre au Conseil Municipal un prototype. Le montant du devis de la société « Pic Bois » s'élève à 49 672.14 €. La signalétique se compose d'un support en châtaignier massif et des lames de composites gravées au couleur du logo. Il envisage d'organiser une prochaine réunion afin de présenter une ébauche à l'ensemble des acteurs économiques de la commune ; date à redéfinir.

La séance est levée à 00h00

Prochaine réunion de conseil : 25 octobre 2024

La secrétaire de séance,
Mme ROYER Stéphanie

Le Maire,
M. Joël BOBINEAU